

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



STAEF
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2023

Délibération DCS 2023/02

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 12 avril 2023**

Date de convocation : **04 avril 2023**

Heure de début de séance : **18h20**

Secrétaire de séance : **Mr Xavier RIBAUCCOURT**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Clément Ledoux ; David Bourbier ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Jacky Mallet ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Guillaume Gros ; Nelly Saquepée ; Benjamin Bizet ; Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu ; Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet, Murielle Fimes, Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Christelle Laforet ; Jacky Massies, Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Xavier Balzot à Christophe Dumont, de Frédéric Benkerfallah à Xavier Ribaucourt

OBJET : CESSION D'UN VEHICULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président explique que lors de la commande du nouveau véhicule Renault Traffic, le garagiste a présenté une offre de reprise pour l'ancien véhicule Renault Expert pour un montant de 1 000,00€ HT.

L'un des agents du syndicat a fait savoir qu'il était intéressé par le rachat de ce véhicule ;

Le Président propose de céder le Renault Expert à l'agent, pour le montant proposé par le garagiste, à savoir 1 000,00€ HT, soit 1 200€ TTC

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

De céder le véhicule à l'agent du syndicat pour la somme de 1.000,00€ HT, soit 1 200€ TTC

Membres en exercice :	83	Votants :	47
Présents :	44	Pour :	47
Absents :	39	Contre :	0
Pouvoir :	3	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 13/03/2023 et transmission par voie dématérialisée le 13/03/2023.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication